



# Collecte et Valorisation des Ordures Ménagères

## Rapport d'activité 2016

- communauté de communes Opale Sud
- « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » - 2016

# Sommaire

<u>Introduction</u>	p. 3
<u>I/ Présentation générale du service</u>	
1.1 <i>Création et compétences</i>	p. 4
1.2 <i>Territoire desservi</i>	p. 4
1.3 <i>Moyens humains</i>	p. 5
1.4 <i>Equipements</i>	p. 5
<u>II/ Évolutions des équipements et du service</u>	
2.1 <i>Matériel et équipement</i>	p. 6
2.2 <i>Service</i>	p. 6
<u>III/ Indicateurs Techniques</u>	
3.1 <i>Généralités</i>	p. 7
3.2 <i>Tonnages 2016</i>	p. 8
3.3 <i>Collecte des ordures ménagères</i>	p. 9
3.4 <i>Collecte des emballages ménagers</i>	p. 10
3.5 <i>Collecte du verre</i>	p. 11
3.6 <i>Collecte des encombrants</i>	p. 11
3.7 <i>Collecte des cartons</i>	p. 11
3.8 <i>La déchèterie</i>	p. 11
3.9 <i>Traitement</i>	p. 13
3.10 <i>Vente de composteurs</i>	p. 14
<u>IV/ Indicateurs Financiers</u>	p. 14
<u>V/ Communication</u>	
5.1 <i>Communication orale</i>	p. 17
5.2 <i>Communication écrite</i>	p. 18
<u>VI/ Perspectives</u>	p. 19
<u>VII/ Le Syndicat Mixte de Traitement et de Tri</u>	p. 20
<u>Annexes : données 2016 SMTT</u>	
<i>annexe 1 Traitement - titres</i>	
<i>annexe 2 Recyclage issu des déchèteries</i>	
<i>annexe 3 Budget du SMTT</i>	

# Introduction

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité de l'ex Communauté de Communes Opale Sud pour l'année 2016.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

## I/ Présentation générale du service

### 1.1 Création et compétences

La communauté de communes Opale Sud, créée en 2002, a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ». Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « traitement des déchets ménagers » a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement et de Tri (SMTT) situé à Beaurainville, en décembre 2003.

Les déchets ménagers et assimilés collectés et traités par la communauté de communes Opale Sud proviennent des ménages, des artisans-commerçants et, pour partie, des PME/PMI, des hôpitaux, des campings, des PRL (Parcs Résidentiels de Loisirs) et des services techniques des communes collectées.

### 1.2 Territoire desservi

La communauté de communes Opale Sud comprend 25 014 habitants répartis sur 10 communes. Ce territoire s'étend sur 92,5 km<sup>2</sup> avec une densité de 270 habitants au km<sup>2</sup>. Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition. Les données de l'INSEE ne permettent pas d'avoir une estimation précise de la population en saison estivale. Les données utilisées sont les données de 2013.

### Répartition de la population de la CCOS

Commune	Population*	Densité de population (en hab/km <sup>2</sup> )
<i>Airon-notre-Dame</i>	206	41
<i>Airon-saint-Vaast</i>	194	33
<i>Berck-sur-Mer</i>	14 835	997
<i>Colline-Beaumont</i>	133	29
<i>Conchil-le-Temple</i>	1 127	67
<i>Groffliers</i>	1 463	181
<i>Rang-du-Fliers</i>	4 168	398
<i>Tigny-Noyelle</i>	169	25
<i>Verton</i>	2 296	208
<i>Waben</i>	423	47
<b>CCOS</b>	<b>25 014</b>	<b>269</b>

\*Source INSEE : estimation de la population municipale en 2013

Les densités de population permettent de mettre l'accent sur certaines difficultés de collecte, le tissu urbain étant plus difficile d'accès et nécessitant des pratiques différentes du tissu rural.

### 1.3 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des ordures ménagères est composé de 42 collaborateurs.

<b>Administratif</b>	-1 responsable de collecte -1 responsable déchèterie -1 responsable parc véhicules (mi-temps) -1 secrétaire -1 ambassadrice de tri -1 agent d'accueil (contractuel)
<b>Personnel de collecte</b>	-8 chauffeurs (dont 1 contractuel) -3 chauffeurs-ripeurs -15 ripeurs (dont 3 contractuels)
<b>Personnel de déchèterie</b>	-6 chauffeurs -5 gardiens (dont 1 contractuel)

### 1.4 Équipements

Pour exercer cette compétence, la CCOS dispose :

-d'une **déchèterie principale**, située à Berck-sur-Mer, ayant fait l'objet d'un agrandissement en 2014 (équipement permettant l'accueil séparé des particuliers et des professionnels et disposant d'un espace de rangement sous les quais) et d'un **site de transfert**, à Verton, acceptant uniquement les déchets verts,

-d'une flotte de véhicules dont **8 bennes** (BOM) et **2 micro-bennes** pour assurer la collecte, **1 véhicule** plateau pour les encombrants ainsi que **4 camions** de transport, une **remorque** porte-caissons et **2 compacteurs mobiles**, également tracteurs de benne,

-de **3 véhicules de service** : un fourgon et deux véhicules légers,

-d'un **manuscopic** avec godet et fourche,

-d'une **flotte de 28 bennes métalliques**, **6 bennes de compaction ordures ménagères** et **3 bennes de compaction emballages** d'environ 30 m<sup>3</sup>,

-d'un **parc de conteneurs** pour la dotation ou le renouvellement des bacs des usagers,

-d'un **service de contrôle d'accès** sur l'ensemble de la déchèterie.

## II/ Évolutions des équipements et du service

### 2.1 Matériel et Équipement

**Matériel :**

-acquisition d'une BOM de 16m<sup>3</sup> (168 765,74 € HT)

**Équipement :**

-La parcelle AX 179 est louée pour une partie à la société Profil Orthopédie ; des négociations ont été entamées en vue du rachat de cette parcelle.

-Fourniture de bacs de collecte.

### 2.2 Service

Poursuite de la distribution des cartes d'accès pour la déchèterie.

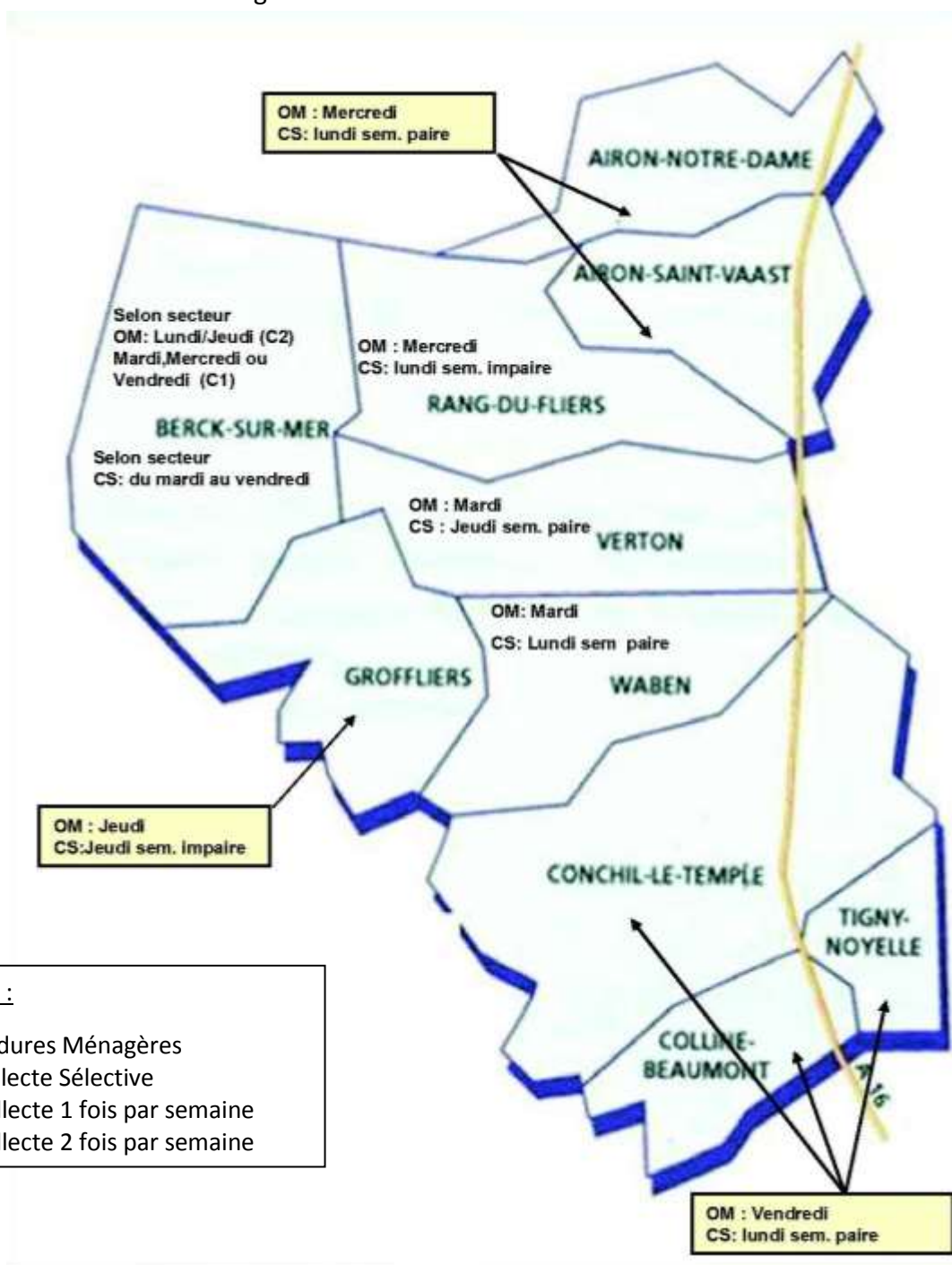
Poursuite de la mise en place de la Redevance Spéciale (RS). Suivi des contrats en cours.

### III/ Indicateurs Techniques

#### 3.1 Généralités

Le territoire communautaire est partagé en 15 secteurs de collecte d'ordures ménagères et 11 secteurs de collecte sélective. Chaque commune membre de la CCOS (en dehors de Berck) est collectée **1 fois par semaine en ordures ménagères**, et **1 fois tous les 15 jours en emballages recyclables**.

La commune de **Berck** est divisée en 5 secteurs qui sont collectés **1 fois par semaine en ordures ménagères** ainsi qu'en **emballages recyclables**. Le secteur « Impératrice » comprenant la rue de l'Impératrice et ses abords ainsi que l'esplanade est collecté 2 fois par semaine en ordures ménagères.



Vu l'aspect touristique du territoire, les collectes s'adaptent au phénomène saisonnier. Ainsi, l'été, une équipe en horaires décalés collecte, quotidiennement, les ordures ménagères des hôtels, restaurants du bord de mer, campings et autres points touristiques de Berck (départ 17h du lundi au vendredi, 19h samedi et dimanche).

Les campings des autres communes sont collectés 3 fois par semaine en ordures ménagères. L'ensemble des campings d'Opale Sud sont collectés 2 fois par semaine en emballages recyclables.

Enfin, les commerces « touristiques » en dehors de Berck sont collectés 2 fois par semaine en ordures ménagères et tous les 15 jours en emballages recyclables.

### 3.2 Tonnages 2016

Le tonnage global 2016 est en légère hausse par rapport à l'année 2015 (+1,99%).

Les ordures ménagères résiduelles continuent de baisser, contrairement aux encombrants pour lesquels on observe une hausse de 9,96 %.

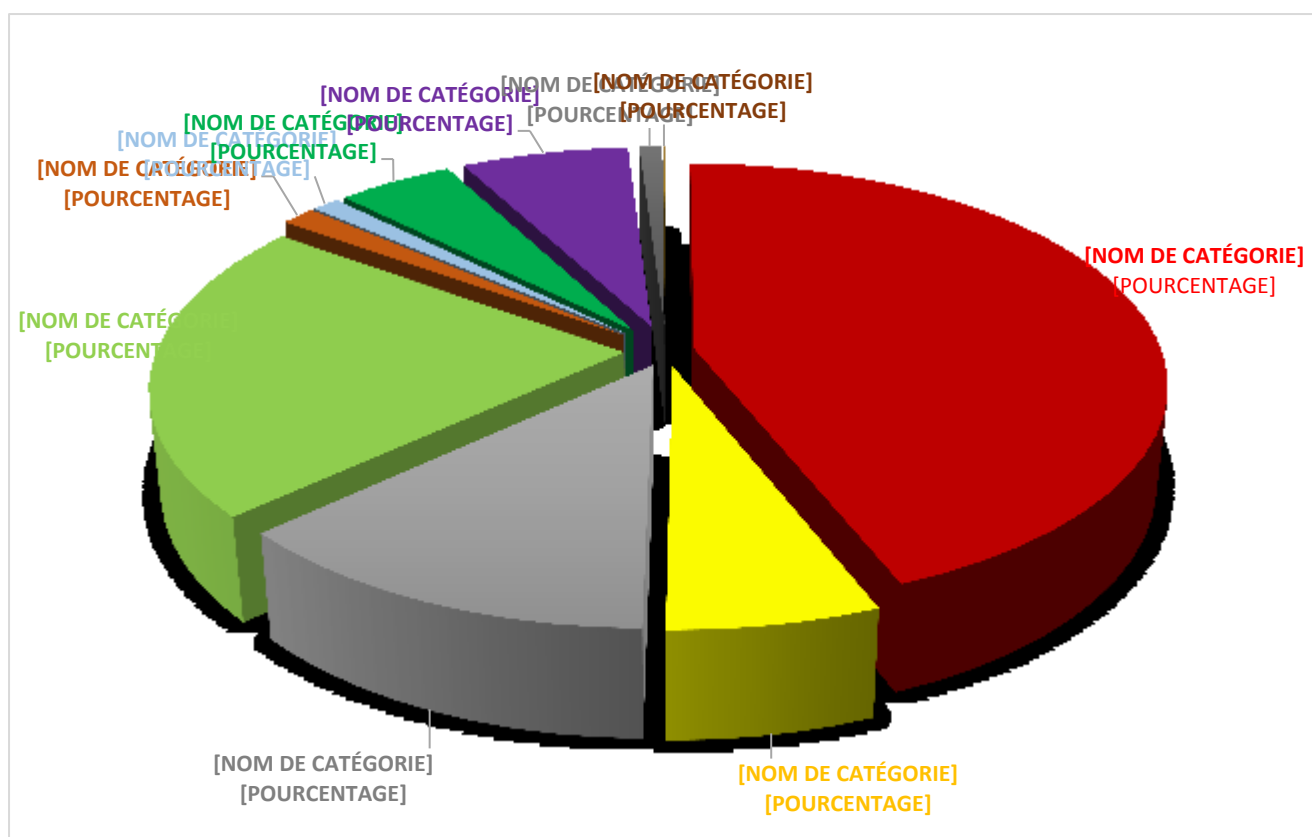
A noter également la forte progression des tonnages de DEEE (+21,76 %).

Nature des déchets	Tonnages 2015		Tonnages 2016		Variation
Ordures ménagères	10 616,94		10 405,28		-1,99 %
Emballages recyclables*	1 478,20		1 471,05		-0,48 %
Encombrants	2 773,88		3 050,20		+9,96 %
Déchets verts	4 896,72		5 172,34		+5,63 %
Cartons	299,41		329,38		+10,01 %
Ferraille	230,61		263,82		+14,40 %
Verre	1081		1110,76		+2,75 %
Gravats	1580		1600		+1,27 %
DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) Ampoules / Néons compris	180,06		219,24		+21,76 %
Biodéchets	56,45		42,6		-24,53 %
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	29,57	3,89 (Eco DDS)	24,77	13,67 (Eco DDS)	-16,23 %
		25,68 (Hors DDS)		11,1 (Hors DDS)	
Textiles	100,7		94,99		-5,67 %
Huile de vidange	5,04		4,79		-4,96 %
Batteries au plomb	0		2,74		+2,74 %
Piles et accumulateurs	0,6		0,56		-6,67 %
Cartouches d'encre	0,19		0,2		+5,26 %
Huile de friture	1,24		1,55		+25,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>23 330,61</b>		<b>23 794,27</b>		<b>+1,99 %</b>

\*dont 15,28 % de refus (15,61 % en 2015 ; 14,03 % en 2014)



## Répartition des volumes de déchets 2016



### Production par habitant

Nature des déchets	Production 2015 en kg/an/hab	Production 2016 en kg/an/hab	Variation
Ordures ménagères	424,44	415,98	-1,99%
Emballages recyclables*	59,09	58,81	-0,48%
Encombrants	110,89	121,94	+9,96%
Déchets verts	195,76	206,78	+5,63%
Cartons	11,97	13,17	+10,01%
Ferraille	9,22	10,55	+14,40%
Verre	43,22	44,41	+2,75%
Gravats	63,16	63,96	+1,27%
DEEE (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques) Ampoules / Néons compris	7,20	8,76	+21,76%
Biodéchets	2,26	1,70	-24,53%
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	1,18	0,99	-16,23%
Textiles	4,03	3,80	-5,67%
Huile de vidange	0,20	0,19	-4,96%
Batteries au plomb	0,00	0,11	+0,11%
Piles et accumulateurs	0,02	0,02	-6,67%
Cartouches d'encre	0,01	0,01	+5,26%
Huile de friture	0,05	0,06	+25,00%
<b>TOTAL</b>	<b>932,70</b>	<b>951,24</b>	<b>+1,99%</b>

### 3.3 La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées au **porte à porte** en bacs hermétiques de 2 roues (120 et 240 litres) et en conteneurs de 4 roues (660 et 1 100 litres).

Chaque jour, 4 bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Par ailleurs, les habitants du territoire qui n'ont vraiment pas la possibilité de stocker un bac par manque de place se sont vus distribuer des sacs noirs opaques à l'effigie de la CCOS afin de leur offrir une possibilité de stockage de leurs ordures ménagères.

Les campings sont soumis à une redevance qui varie selon le mode de collecte choisi (apport en déchèterie ou collecte au porte à porte) et la fréquence de collecte.

Les tonnages ainsi collectés sont compris dans le tonnage global des ordures ménagères (ainsi que le tonnage des services techniques communaux).

### 3.4 La collecte des emballages ménagers

Elle est réalisée au **porte à porte** sur l'ensemble du territoire à l'aide de bacs hermétiques 2 roues (120 et 240 litres) et de conteneurs de 4 roues (660 litres), ou de sacs jaunes translucides pour les usagers n'ayant pas la possibilité de stocker un bac.

Le flux « Emballages Ménagers » est composé de **bouteilles** et **flacons en plastique**, de **boîtes** et **canettes en acier ou en aluminium**, de **briques alimentaires**, de **cartonnettes**, de **journaux**, de **magazines** et de **papiers**.



Ce flux est emmené directement au centre de tri de Beaurainville où les emballages sont triés en 5 principaux flux, le verre étant acheminé par nos soins au site de recyclage de Wingles.

#### ⇒ **Caractérisation et refus**

Dans le cadre de leur contrat avec Éco-emballages, les collectivités sont soumises à la réalisation de caractérisations des emballages collectés.

Le nombre minimum de prélèvements annuels est de 18 pour la CCOS (fonction de l'hétérogénéité des flux). Ces prélèvements sont réalisés par le centre de tri à l'arrivée du camion et permettent ainsi de savoir de quel secteur provient l'échantillon trié.

Les résultats de ces caractérisations permettent de calculer au plus précis la clé de répartition pour chacune des collectivités du centre de tri et de faire ressortir un taux de refus.

Pour l'année 2016, les caractérisations effectuées ont donné un taux de refus moyen de 15.28%, soit une légère baisse par rapport à 2015 (15,61%).

### 3.5 La collecte du verre

La collecte du verre est réalisée sous forme **d'apport volontaire** à l'aide de nombreuses colonnes réparties sur le territoire et au sein des campings.

Le flux « Verre » est composé de **bouteilles**, de **canettes** et de **pots en verre**.

Les 118 colonnes réparties sur le territoire permettent, en moyenne, la mise à disposition d'un point de collecte pour 212 habitants.

Les tonnages de collecte de l'année 2016 donnent un ratio de **44,41 Kg/habitant**, soit une légère hausse par rapport à 2015 (43,22 Kg/hab.).

### 3.6 La collecte des encombrants

Les déchets appelés encombrants sont des déchets tels que **meublier**, **litterie** et **ferraille**.

La collecte se fait sur rendez-vous en appelant un **répondeur spécialement** mis en place pour cette fonction (**03.21.89.90.62**).

A noter que, pour une question d'organisation et de pratique, les appels sont limités à **un par foyer** et **par mois** et le volume d'encombrants à **1m<sup>3</sup>**, mais que les agents sont souvent confrontés à des volumes bien plus importants.

En 2016, **408 tonnes d'encombrants** ont été collectées sur rendez-vous.

### 3.7 La collecte des cartons

Une collecte des cartons a été spécialement mise en place en 2012 afin de ramasser au porte à porte les cartons des professionnels du territoire.

Cette collecte a lieu **deux fois** par semaine, les mercredis et vendredis matins. Les cartons sont présentés pliés dans des bacs à couvercle bleu de 660L, en Rolls ou en fagots.

En 2016, **206,04 tonnes de cartons** ont été collectées en porte à porte.

### 3.8 La déchèterie

La déchèterie de la communauté de communes Opale Sud est située sur la commune de Berck-sur-Mer, dans la zone industrielle de la Vigogne. Elle accueille les habitants et les artisans-commerçants de toutes les communes adhérentes sur présentation de leur carte d'accès à la borne d'entrée permettant l'ouverture des barrières.

Suite à l'ouverture de la nouvelle déchèterie pour les particuliers en 2014 et à la transformation de la déchèterie existante en un site dédié aux professionnels, un nouveau règlement intérieur a été adopté en mai 2015. Celui-ci reprecise les conditions d'accès aux sites, le type de déchets acceptés et les nouveaux horaires mis en place.

## Site de Berck

Les utilisateurs sont répartis sur deux sites distincts :

❖ **Un site pour particuliers**, où sont acceptés les déchets suivants :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

### Horaires d'ouverture pour les particuliers

	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars		Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30	8h30 – 12h30	13h30 – 18h30
<b>Mardi</b>		Fermé		Fermé
<b>Mercredi</b>		13h30 – 17h30		13h30 – 18h30
<b>Jeudi</b>				
<b>Vendredi</b>				
<b>Samedi</b>				
<b>Dimanche</b>	Fermé		Fermé	

❖ **Un site pour professionnels**, où sont acceptés :

- Verre,
- Gravats,
- Déchets verts,
- Ferraille,
- Cartons,
- Encombrants.

### Horaires d'ouverture pour les professionnels

	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars		Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
<b>Mardi</b>		Fermé		Fermé
<b>Mercredi</b>		13h30 – 17h30		14h00 – 18h00
<b>Jeudi</b>				
<b>Vendredi</b>				
<b>Samedi</b>				
<b>Dimanche</b>	Fermé		Fermé	

## Site de Verton

Le site de transfert de Verton réceptionne exclusivement les **déchets verts**. Il est fermé en décembre et janvier.

### Horaires d'ouverture

Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 novembre et du 1 <sup>er</sup> février au 31 mars	Samedi 13h30 - 17h00
Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	Lundi, Mercredi, Samedi 13h30 - 18h00

### 3.9 Traitement

Afin de limiter les nuisances environnementales et les coûts liés au transport, les ordures ménagères sont **dépotées** après collecte au centre de transfert et **compactées** dans des caissons fermés de **30 m<sup>3</sup>**, avant d'être transférées au centre d'enfouissement.

Le centre de transfert est situé dans le Parc d'Activités de la Vigogne, à Berck-sur-mer, sur le site de la déchèterie communautaire.

Les végétaux, le verre, les gravats et les encombrants sont acheminés par les chauffeurs de la déchèterie aux centres de traitement adaptés, les autres déchets étant évacués par le prestataire en charge de leur élimination.

### Unités de Traitement

Matériaux	Traitement	Société	Localisation
Ordures Ménagères Encombrants	Méthanisation/Enfouissement	IKOS	Bimont (62650)
Déchets Verts	Compostage	AGRIOPALE SERVICES	Cucq (62780)
Emballages	Tri	SMTT	Beaurainville (62990)
Cartons	Recyclage	HAUBOURDIN	Saint Quentin (02100)
Verre	Recyclage	OI MANUFACTURING	Wingles (62410)
Ferraille	Recyclage	DERICHEBOURG	Arras (62000)
Gravats	Réemploi Local		
Huile de moteur Emballages de vidange	Valorisation énergétique	CHIMIREC	Ecques (62129)
Batteries	Recyclage	DEROO	Wizernes (62503)
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Transfert/Valorisation selon le type	CHIMIREC	Ecques (62129)
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)	Recyclage, valorisation énergétique ou élimination spécialisée selon le type	Éco Systèmes	Lesquin (59810)

- communauté de communes Opale Sud
- « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » - 2016

Les déchets ultimes envoyés au centre de Bimont sont valorisés énergétiquement : les biogaz servent au fonctionnement de turbines, permettant la production d'énergie électrique. Cette énergie est introduite dans le réseau de distribution. Les informations techniques précises sont disponibles auprès du centre IKOS de Bimont.

Le flux « Emballages Ménagers » est envoyé au Centre de tri du Syndicat Mixte de Traitement et de tri (SMTT) de Beaurainville pour y être trié avant l'envoi des matériaux dans leur filière de recyclage respective.

### 3.10 Vente de composteurs

Dans le cadre de la réduction des déchets, la collectivité a décidé de proposer à ses usagers des **kits de compostage** à 20€.

Ces kits sont composés de deux composteurs de 320L en PEHD vert, de deux bio-seau de 10L et d'un guide de compostage. En 2016, 99 kits ont été vendus.

## IV/ Indicateurs Financiers

Depuis 2011, la CCOS applique une **redevance spéciale** (RS) pour les professionnels du territoire.

La RS est basée sur le volume d'ordures ménagères produites (bac de tri et bac de carton collectés gratuitement) au tarif de 0.03033 euros le litre soit 30.33 euros par m<sup>3</sup>. Elle concerne les professionnels produisant plus de 240 litres d'ordures ménagères par semaine. Tout professionnel soumis à la RS est exonéré de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

130 contrats étaient en cours en 2016 et 5 nouveaux établissements rencontrés cette année seront soumis à redevance spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2016, les recettes liées à la RS se sont montées à **387 888,66 €**.

Parallèlement, une redevance est appliquée aux campings venant déposer eux-mêmes leurs déchets en déchèterie, au tarif 2016 de 110,24€ la tonne. Les recettes s'élevaient ainsi à **10 691,08 €**.

Le budget 2016 se décompose comme suit :

## FONCTIONNEMENT 2016

<b>Dépenses</b>	
Eau et assainissement	3 687,93
Electricité	11 574,11
Carburants	141 877,06
Pièces véhicules	30 391,85
Diverses fournitures	15 663,20
Fournitures régie	1 215,08
Fournitures entretien	1 794,49
Petit équipement	497,51
Vêtements de travail	21 670,87
Fournitures administratives	1 062,97
Contrats prestations de service	2 141,65
Location véhicules OM	786,00
Entretien terrain	1 485,84
Vidange cuve déshuileur	2 328,00
Entretien matériel transport	120 473,42
Entretien autre matériel	13 850,02
Maintenance logiciels	6 250,80
Maintenance photocopieur	188,28
Vérifications périodiques	3 696,06
Vérification périodiques	2 047,20
Bureaux déchèterie	1 629,68
Assurance	25 696,50
Frais de formation	2 320,00
Enlèvement extincteurs réformés	379,20
Indemnités au comptable et au régisseur	410,58
Frais impression	7 902,00
Divers	403,20
Frais de déplacement	827,51
Frais de missions	505,65
Frais de télécommunications	829,99
Remboursement frais d'affranchissement	724,97
Autres services extérieurs	3 122,35
frais de personnel	1 579 249,01
taxes foncières	670,00
Taxes véhicules	3 792,00
Créances éteintes	3 138,00
Contribution au syndicat mixte de tri	1 283 857,68
Subvention à l'Amicale	1 760,00
Titres annulés	520,00
Remboursement TEOM Agora	11 809,00
Opération d'ordre	7 436,16
Opération d'ordre	579,52
Dotations aux amortissements	350 898,36
<b>Total dépenses</b>	<b>3 671 143,70</b>

<b>Recettes</b>	
Excédent fonctionnement reporté	1 373 010,14
Remboursement sur rémunération personnel	26 811,10
Redevance OM	387 888,66
Redevance camping	10 691,08
Ventes marchandises	150 490,95
Enlèvement poly paille	373,30
TEOM	3 754 832,00
Eco emballages	232 493,44
Mandats annulés	4 929,06
Produits de cessions d'immobilisation	2 777,32
Opération d'ordre	5 238,36
Produits exceptionnels	2 064,90
<b>Total recettes</b>	<b>5 951 600,31</b>

## INVESTISSEMENT 2016

<b>Dépenses</b>	
Autres immo corporelles- Matériel transport	240 278,99
Autres immo corporelles- Mobilier	565,00
Autres immo corporelles - Matériel	401,76
Acquisition bacs collecte et colonnes	90 825,66
construction hangar	326 182,66
containers enterrés	99 919,19
Extension déchèterie	3 000,00
Opération d'ordre	5 238,36
<b>Total dépenses</b>	<b>766 411,62</b>

<b>Recettes</b>	
Excédent investissement reporté	1 752 617,45
Affectation résultat de fonctionnement	594 461,55
FCTVA	76 223,89
Plus-value sur cessions	579,52
Opération d'ordre	7 436,16
Amortissement immobilisations	350 898,36
<b>Total recettes</b>	<b>2 782 216,93</b>



## V/ Communication

### 5.1 Communication orale

#### ❖ Les animations :

Chaque animation scolaire ou grand public fait l'objet d'une première rencontre avec l'instituteur ou le responsable du groupe. Au cours de cette rencontre, les objectifs et le contenu de l'animation sont définis afin d'être le mieux adapté au niveau du public.

#### **a. Animations scolaires :**

- ✓ Ecole Jacques Prévert de Berck, (27/09 et 13/10/16) : 24 élèves de CE2
- ✓ 3 classes de 5<sup>ème</sup> du Collège Notre Dame de Berck (les 09 et 10/11/16) suite à l'opération Nettoyons la nature, soit environ 100 élèves.

#### **b. Animations diverses :**

- ✓ TAP (Temps d'Activité Périscolaire), Ecole de Conchil-le-Temple (les 17, 24/06 et 01/07/16) : 15 enfants.
- ✓ FIAC Hébergement de Berck, (18/07/16) : 17 personnes.
- ✓ IEM de Rang-du-Fliers (29/09/16), animation puis visite de la déchèterie de Berck, soit 8 élèves et 2 encadrants.
- ✓ IEM de Rang-du-Fliers (06/10/16), soit 12 élèves et 3 encadrants
- ✓ Centre Social de Berck :

#### Animations sur le compostage :

- Centre de Loisirs Jean Rostand : 6/9 ans : 5 animations (08, 13, 19, 26/07/16 et 02/08/16), soit 51 enfants
- Centre de Loisirs Tchos Berckoes : 3/5 ans : 4 animations (12 et 13/07/16), soit 64 enfants
- Centre de Loisirs Jacques Prévert : 6/8 ans : 2 animations (01 et 09/08/16) soit 24 enfants
- Participation à la fabrication d'un composteur avec les 6/9 ans du centre de loisirs Jean Rostand au jardin partagé (10/08/16)

#### Animations sur le tri des déchets :

- Participation aux Olympiades du tri (28/10/16) : 43 personnes

**c. Formations:**

- ✓ Personnel du Collège Notre Dame à Berck (10/10/16) : 9 personnes.
- ✓ Personnel de cantine et encadrant de la ville de Berck (29/06, 24/08 et 12/10/16) : 87 personnes.
- ✓ Personnel du service de collecte des déchets (03/11/16) : 22 personnes.
- ✓ Personnel du service nettoyage de la ville de Berck (14/11/16) : 10 personnes.
- ✓ Personnel de la cuisine centrale de la Fondation Hopale (23/11/16) : 20 personnes.

**d. Rencontre des habitants et des commerçants :**

- ✓ Rencontre individuelle des riverains de l'avenue du Général De Gaulle à Berck pour rappeler les consignes de tri et les jours de ramassage (15/11/16) : environ 60 riverains (particuliers et professionnels).
- ✓ Rencontre individuelle des locataires de la résidence Green Cottage à Berck pour rappeler les consignes de tri et le fonctionnement du service encombrants (24/11/16) : environ 30 logements.
- ✓ Participation à la réunion des référents de quartier de Berck (08/09/16).
- ✓ Rencontre individuelle de chaque commerçant du marché couvert de Berck pour la mise en place de la collecte sélective des déchets et la future mise en place (en 2017) de la collecte des biodéchets (19, 26/10 et 16/11/16)

❖ La redevance spéciale :

32 professionnels ont été rencontrés, en 2016, pour faire le point sur leur production de déchets, leur rappeler les consignes de tri et éventuellement signer une convention de redevance spéciale.

## 5.2 Communication écrite

### **a. La lettre du tri :**

Relancée en 2015, un nouveau numéro de la Lettre du tri est paru en décembre 2016. Distribuée dans chaque foyer de la Communauté de Communes Opale Sud, son objectif est d'informer les habitants sur la collecte des déchets diffus spécifiques en déchèterie, de promouvoir le compostage individuel et de rappeler les consignes de tri.

### **b. Les calendriers de collecte :**

Collectés toutes les 2 semaines en emballages recyclables, les habitants des 9 communes d'Opale Sud (en dehors de Berck) ont reçu, en décembre 2016, des calendriers de collecte leur rappelant les jours de ramassage des poubelles jaunes et noires.

### **c. Les supports de communication :**

Divers supports de communication ont été réactualisés et réimprimés début 2016 :

- Autocollant consignes de tri « bac jaune »,
- Autocollant consignes de tri « bac bleu »,
- Autocollant d'identification d'adresse pour les particuliers et les professionnels,
- Mémos tri à destination des particuliers et des professionnels,
- Autocollant consignes de tri bac jaune et bac noir (A3) pour les habitats collectifs,
- Autocollant « verre interdit »,
- Autocollant « vaisselle jetable interdite ».

### **d. Les refus de collecte :**

Les poubelles jaunes refusées par les ripeurs sont répertoriées (numéro de bac et adresse). Un document d'information est apposé sur le bac refusé.

1260 poubelles jaunes ont été refusées par les ripeurs sur l'année 2016.

## VI/ Perspectives

↳ Poursuite de la distribution des cartes d'accès.

↳ Projet de rénovation du site « professionnels » de la déchèterie.

↳ Achat d'un camion de transfert.

↳ Réflexion sur l'acquisition de bennes à fonds mouvants.

↳ Réflexion sur la collecte des biodéchets.

↳ Uniformisation des services déchets des Communautés de Communes Mer et Terres d'Opale, du Montreuillois et Opale Sud dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## VII/ Le Syndicat Mixte de Traitement et de Tri

### 7.1 Présentation

Créé en 2003, le Syndicat Mixte de Traitement et de Tri (SMTT) est situé à Beaurainville. Il est constitué des trois collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes Opale Sud
- La Communauté de Communes des 7 Vallées
- La Communauté de Communes du Canton de Fruges

Il a pour objet :

- La gestion du centre de tri de Beaurainville
- Le traitement des déchets verts et fermentescibles pour l'ensemble des collectivités
- Le traitement des déchets ménagers fermentescibles et des déchets ultimes pour l'ensemble des collectivités
- Le traitement du contenu des bennes de déchèterie pour l'ensemble des collectivités.

### 7.2 Les effectifs

Le SMTT comprend 21 agents titulaires, 7 agents en contrat unique d'insertion (CUI) et 1 agent contractuel (CDD).

### 7.3 Le budget

Le budget complet du SMTT est repris en annexe 3.